



Au service
des peuples
et des nations

Projet de renforcement des capacités multi- acteurs à Madagascar
**Atelier interactif avec les partis politiques à Madagascar sur « L'éthique et la lutte contre
la corruption pour renforcer la démocratie interne des partis politiques et accroître leur
crédibilité aux yeux des citoyens »**

Hôtel Colbert, Antaninarenina, Antananarivo, 6 et 7 décembre 2017



Photo de famille avec les leaders des partis politiques

Rapport d'atelier

Tiana Ratsimbazafy, Consultante nationale du PNUD

Les Nations Unies
En collaboration avec le Gouvernement malgache

Programme de renforcement des capacités
Avec l'appui technique et financier
Du Programme des Nations Unis pour le Développement

Sommaire

Résultats escomptés	Résultats/produits obtenus
Les parties politiques s'approprient de la notion de l'éthique en politique ;	<ul style="list-style-type: none"> 53 membres dirigeants des partis politiques, toutes tendances confondues, ont suivi et débattu sur ce qu'est l'éthique, comment le vivre au quotidien, sa différence avec le morale, ses valeurs, l'éthique et le travail, l'éthique et le progrès et le rapport entre l'éthique et la loi. Ils ont échangé et proposé, en plénière et en groupes, des actions sur comment avoir et cultiver le sens de l'éthique. Les participants ont échangé et débattu sur ce qu'est la politique, l'éthique politique et sur la politique éthique. Ils ont discuté et réfléchi sur les différents champs d'application de l'éthique en politique et de sa traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti.
Ils améliorent leur connaissance du cadre légal et stratégique sur la lutte contre la corruption et s'engagent dans une démarche pour l'articuler avec leur vision respective tout en identifiant des pistes d'actions concrètes.	<ul style="list-style-type: none"> Les participants disposent des documents pour discuter et échanger sur le cadre légal et stratégique sur la lutte contre la corruption. Ils ont amélioré leurs connaissances des rôles et missions des trois institutions de lutte contre la corruption : BIANCO, CSI et SAMIFIN. Ils ont suivi et débattu sur le principe de bonne gouvernance et de gouvernance électorale Les participants ont renforcé leur connaissance sur le cadre juridique et institutionnel de la LCC Ils ont suivi et discuté sur l'état des lieux de la LCC à MADAGASCAR Les participants ont revu et discuté les principales innovations de la SNLCC 2015-2025 Ils ont débattu et réfléchi sur la manière d'articuler avec leur vision et d'intégrer dans leur projet de société l'éthique et la lutte contre la corruption. Les participants, dans les travaux de groupe, ont pris des engagements pour promouvoir la lutte contre la corruption. Ils ont émis des recommandations à l'endroit du gouvernement et des institutions de lutte contre la corruption. Ils sont convaincus que, malgré leurs divergences, ils doivent agir et unifier leur force pour combattre ce fléau
Évaluation : compilation et analyse des fiches	<p>1. Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur 51 participants présents au deuxième jour de l'atelier, 36 personnes ont rempli les fiches d'évaluation. Ainsi, 24 sur les 36 personnes, soit 66,66 %, estiment que les objectifs de l'atelier sont atteints en partie et 12 sur les 36 personnes, soit 33,34 %, les jugent parfaitement atteint. <p>2. Thèmes développés et explicités par rapport aux attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> Concept et sens de l'éthique : 55,55% sont satisfaits en partie et 44,45 % totalement satisfaits des réponses Ethique en politique : 35 sur 36 personnes, soit 97,22%, sont satisfaits des réponses Champs d'application de l'éthique en politique : 35 sur 36 personnes, soit 97,22%, sont satisfaits Traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti : 31 sur 36 personnes, soit 86,11%, sont satisfaits Gouvernance et lutte contre la corruption : 35 sur 36 personnes, soit 97,22%, sont satisfaits Cadre institutionnel et légal de la LCC : 35 sur 36 personnes, soit 97,22%, sont satisfaits. 58,33% des participants sont totalement satisfait Innovation de la SNLCC 2015-2025 : 34 sur 36 personnes, soit 94,44% sont satisfaits Lutte contre le blanchiment de capitaux : 34 sur 36 personnes, soit 94,44% sont satisfaits <p>3. Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> 35 personnes sur 36, soit 97,22%, sont satisfaits et la trouvent adapté <p>Organisation matérielle et logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> Lieu : 34 sur 36 personnes, soit 94,22 %, sont satisfaits Horaire et durée : 35 sur 36 personnes, soit 97,22%, sont satisfaits Gestion du temps : 34 sur 36, soit 94,44%, sont satisfaits Matériels et fournitures : 31 sur 36 personnes, soit 86,11%, sont satisfaits



Un atelier interactif avec les partis politiques à Madagascar sur « **L'éthique et la lutte contre la corruption pour renforcer la démocratie interne des partis politiques et accroître leur crédibilité aux yeux des citoyens** » a été conjointement organisé par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le PNUD. Il s'est tenu dans la salle de conférence, Bougainvillée, de l'**Hôtel Colbert Antaninarena**, à Antananarivo, Madagascar, les 6 et 7 décembre 2017.

I. Jour 1 du 6 décembre 2017

1.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été modérée par Madame RAKOTOARISOA Sainananirina, Chef de Service des Affaires politiques du Ministère de l'Intérieur et de Décentralisation. Elle a été ponctuée par trois allocutions.

La première allocution a été prononcée par Madame Eliana Bezaza, Présidente du comité de suivi des recommandations des ateliers politiques. Elle a fait un bref rappel sur la mise en place du comité de suivi et a partagé par la suite les réalisations du comité. Elle a souligné que le comité de suivi a proposé des recommandations sur la révision des textes régissant les futures élections à Madagascar par la présentation d'une proposition pour le code et les pratiques électorales. Il a aussi participé activement aux travaux visant à l'instauration d'un climat apaisé pour les futures élections afin d'éviter des crises pré et/ou post électorales. Elle a ajouté que le comité de suivi a participé aux activités de la CENI en ayant un représentant élu à la Commission Consultative de Réflexion et de Proposition sur l'Amélioration de l'Encadrement Juridique du Processus Electoral. Elle a fait remarquer que le comité poursuit ces travaux en étant membre du Comité de Vigilance pour la Démocratie et les Elections (CVDE). En outre, elle a évoqué que le comité est une plate-forme de concertation, de débats ouverts et d'analyses sur les affaires nationales et internationales qui renforcent leurs capacités en termes de réflexions sur la politique. Elle a expliqué que les membres expérimentent l'apprentissage du vivre ensemble avec toutes leurs différences et incohérences. Elle a assuré que la solidarité, la fraternité et la démocratie y sont respectés. Pour terminer son allocution, Mme la présidente du comité de suivi des recommandations a parlé de leur futur projet et de leur ambition à constituer un groupe de réflexion et de pression au niveau national.

La deuxième allocution d'ouverture a été prononcée par Madame Violette Kakyomya, Représentant Résident du PNUD et Coordonnateur du SNU. Elle a rappelé que cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une série d'initiative de renforcement des capacités et de promotion d'espaces de dialogue entre les différents acteurs clés de la consolidation de la paix afin de cultiver un esprit de démocratie et d'accompagner le processus électoral à Madagascar. Ainsi, elle a souligné qu'en vue d'une élection démocratique, transparente, et inclusive et dans la perspective de la mise en place



d'un code d'éthique et de bonne conduite des acteurs politiques à Madagascar, en 2018, il est opportun d'engager des réflexions sur la notion de l'éthique en politique et les démarches pour l'articuler avec la vision de chaque parti. Elle a précisé également qu'il est du devoir du gouvernement, des acteurs clés de la vie politique et des parties prenantes à la consolidation de la paix à Madagascar de lutter contre la corruption qui est un phénomène social, politique et économique complexe. Par ailleurs, elle a remercié la Fondation Friedrich Ebert (FES), le Bureau indépendant anti- corruption (BIANCO), le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) et le Service de renseignement financier (SAMIFIN) qui ont manifesté leur disponibilité et leur collaboration dans l'organisation de cet atelier en travaillant avec une synergie et une complémentarité fructueuse. Elle a réitéré en outre l'engagement du PNUD, à œuvrer aux côtés du gouvernement pour contribuer au processus consensuel. Ainsi, elle a conclu son allocution en invitant les participants à contribuer aux discussions dans une atmosphère cordiale et les a souhaité plein succès aux travaux.

La troisième et dernière allocution d'ouverture a été prononcée par Monsieur ANDRIANALY Narcisse Benaivo, Directeur Général de l'Intérieur, qui a représenté Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il a rapporté le mot d'excuse du Premier Ministre qui est retenu par d'autre obligation. Il a ensuite lancé son discours sur l'objectif de l'atelier qui est de contribuer à la consolidation de la démocratie à Madagascar, à travers la promotion des pratiques politiques saines et d'un environnement propice au dialogue et à la redevabilité des acteurs. Il a estimé que les échanges et réflexions durant les deux jours d'atelier conduiront les participants à s'approprier de la notion de « l'éthique en politique » et à améliorer leur connaissance en cadre légal et stratégique sur la lutte contre la corruption. Ainsi, il a encouragé les partis politiques à proposer des pistes d'actions concrètes pour articuler leur vision respective avec la lutte contre la corruption. Il a terminé son intervention en remerciant le PNUD dans son appui à l'organisation de ces différents ateliers.

1.2. Participants

57 membres des partis politiques dont 18 femmes ont pris part à cet atelier, au rang desquelles, se trouvent les chefs et membres de bureaux politiques des partis politiques parlementaires (22), des groupements de partis politiques (2) et extra parlementaires (23), Chefs de service et les cadres du Ministère de l'Intérieur pour assurer le secrétariat en coordination avec la consultante nationale.

1.3. Déroulement de l'atelier

Les travaux de session étaient ***animés par Monsieur Hery Andry RAKOTONANAHARY, sociologue et Expert en programme de leadership politique, modérateur principal.***

L'atelier comprenait 5 sessions portant sur les thèmes ci-après :



Session 1 : Contexte, objectifs et résultats attendus

Session 2 : Ethique en politique

*Concept et sens de l'éthique

*L'éthique en politique,

*Les champs d'application de l'éthique en politique et traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti

Session 3 : Lutte contre la corruption

*Introduction à la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption

*Présentation des cadres Institutionnel et Légal de la Lutte contre la Corruption à Madagascar et des innovations de la SNLCC 2015-2025

*Introduction à la lutte contre le blanchiment de capitaux

Session 4 : Travaux de groupes

1.3.1. Première session : Contexte, objectifs et résultat attendu

Cette session a été présentée par Monsieur Hery Andry RAKOTONANAHARY, le modérateur principal de l'atelier. Ce dernier a inscrit l'atelier dans le cadre d'une série d'initiative de renforcement des capacités et de promotion d'espaces de dialogue entre les différents acteurs clés de la consolidation de la paix. Il a rappelé que trois ateliers ont été jusqu'ici appuyé par le Pnud et que cet atelier s'inscrit également dans la continuité de la dernière thématique traitée sur l'élaboration des projets de société et de programmes politiques, et dans la perspective de mettre en place un code d'éthique et de bonne conduite des acteurs politique à Madagascar. Planifié par le comité de suivi ; avec l'appui technique du PNUD, de la Fondation Friedrich Ebert (FES) et des institutions de lutte contre la corruption, notamment le BIANCO, le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) et le SAMIFIN ; cet atelier a pour objectif général de contribuer à la consolidation de la démocratie à Madagascar, à travers la promotion des pratiques politiques saines et d'un environnement propice au dialogue et à la redevabilité des acteurs. Il a expliqué que spécifiquement, l'atelier vise à engager des réflexions sur la notion de l'éthique en politique et les démarches pour l'articuler avec la vision de chaque parti et à initier un débat et commencer à articuler une vision avec des propositions concrètes sur comment intégrer la lutte contre la corruption dans les projets de société et sur comment le promouvoir une fois arrivée au pouvoir. Au titre de résultats attendus, il a ajouté qu'à l'issue de l'atelier, les parties politiques s'approprient de la notion de l'éthique en politique et améliorent leur connaissance du cadre légal et stratégique sur la lutte contre la corruption et s'engagent dans une démarche pour l'articuler avec leur vision respective tout en identifiant des pistes d'actions concrètes.

Après cette introduction, qui a permis de recadrer les débats et circonscrire l'objet de l'atelier, le modérateur principal a introduit le thème suivant portant sur la notion et le concept de l'éthique. Il

PNUD à Madagascar | Maison Commune des Nations Unies – Galaxy Plaza – Andraharo – Route de Majunga – BP 1348, 101 Antananarivo | Tel: 00261 20 23 300 92 | Fax: 00261 20 23 300 42 | E-mail: registry.mg@undp.org | www.one.un.mg/pnud



a précisé que les partis politiques devraient vivre l'éthique pour pouvoir porter le développement du pays.

1.3.2. Deuxième session : L'Éthique en politique

Cette deuxième session est divisée en trois parties. La première partie explique la description de l'éthique au quotidien. La deuxième expose le sens de l'éthique et la troisième partie relate l'éthique en politique, les champs d'application de l'éthique en politique et de sa traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti.

1.3.2.1. L'éthique au quotidien

Ce thème a été présenté par Monsieur TIANJAMA Célestin, Spécialiste en Philosophie politique auprès de la Fondation Friedrich Ebert . L'orateur a commencé son intervention par la présentation du contexte et problématique. Il a expliqué que nous sommes confrontés quotidiennement par différentes sortes de conflit, notamment des conflits de valeurs culturelles, matérielles et morales à cause de la mondialisation, des phénomènes du paraitre social, du progrès et du libéralisme qui nous conduisent à la perte de repère et d'identité. Ainsi, il a posé comme problématique les valeurs et principes par rapport à lesquels l'homme devrait se référer pour agir. Il a indiqué que ce problématique justifie la place de l'éthique, qui répond à la question : « *Comment agir en tant qu'être humain, et comment agir au mieux ?* », dans le développement humain.

Le facilitateur a par la suite expliqué la différence entre morale et éthique. Si la morale est définie comme l'ensemble des règles de conduite liées à la définition du bien relatif au temps et à l'espace, l'éthique est un principe directeur de l'agir humain lié à des valeurs humaines, et se caractérise comme universel. Il a confirmé que les valeurs sont considérées comme fondement de l'éthique.

Par ailleurs, l'orateur a soulevé la relation entre l'éthique et le travail ainsi que l'éthique et le progrès. Il a souligné que le travail est une condition de la vie de l'homme moderne. L'homme est-il donc sujet ou objet du travail? Comme élément de réponse, il a rapporté que selon JJ. Rousseau, Emmanuel Kant, Jean Paul II: « le travail est au service de l'accomplissement de la vocation de l'homme en tant qu'une fin ». Il a aussi expliqué que dans le progrès, on confond souvent développement de l'avoir et développement de l'être humain. Le véritable progrès devrait ainsi conduire l'homme au développement de son être (JJ Rousseau).

Pour conclure sa première intervention, l'orateur a indiqué que *l'éthique s'ajoute à la loi* car il ne s'agit pas de voir ce qui est légitime: éthiquement acceptable, et ce qui est légal: juridiquement envisageable.

Après débats, questions et réponses, les points ci-après ont été dégagés :

- L'éthique est universelle, on parle de l'être humain
- Il n'y a pas de lien entre l'éthique et le niveau d'instruction. Une personne analphabète ou non instruite peut avoir l'éthique. Comme illustration, nos ancêtres n'étaient pas instruits mais ils étaient capables de diriger leur communauté.
- L'éthique c'est ce qu'on fait par amour si la morale c'est ce qu'on fait par devoir. Le plus grand facteur de blocage du développement de notre pays, ce n'est pas du tout d'ordre intellectuel, mais d'ordre moral et éthique.
- Toutes les civilisations/ pratiques occidentales ne sont pas toujours adaptées à la culture et ne correspondent pas forcément aux valeurs et morale malgaches. Il faut savoir les trier.
- En parlant d'éthique, l'impunité n'existe pas. La vérité et la justice conduisent aux valeurs et éthique.
- L'objectif de la séance est d'aider les acteurs politiques à devenir de bons citoyens

A titre de transition, le modérateur principal a expliqué qu'après avoir suivi et discutée sur la description de l'éthique au quotidien, la prochaine intervention parlera du sens de l'éthique.

1.3.2.2. Sens de l'éthique

Présenté par le même facilitateur, celui-ci a introduit sa deuxième présentation par deux questions : « Quel est le sens de l'éthique dans la vie humaine? » et « La vie humaine a-t-elle un sens sans l'éthique? ». Pour y répondre, il a expliqué que **l'éthique est une recherche de sens**, un principe de l'agir de l'être (homme) en quête d'une existence sensée. Il a ajouté que l'éthique renvoie au respect des valeurs (universelle) humaines et sert de principe directeur, pour réaliser la fin de la vie de l'être humain. Ainsi, avoir le sens de l'éthique c'est se comporter suivant un principe de valeur et être toujours attentif à la moralité de nos actions.

Pour conclure son intervention, l'orateur a proposé quelques lignes de conduite pour cultiver le sens de l'éthique. Il s'agit entre autres de savoir hiérarchiser les valeurs (matérielle, morale), d'intérioriser

le sens du respect (envers soi-même et autrui), d'apprendre aux enfants la nécessité des règles, de la discipline (famille, école, groupe, société) et d'alimenter son esprit sur la discipline.

Il résulte des échanges, débats, questions et réponses les points ci- après :

- La discipline transforme l'homme
 - La dégradation de la vie morale et éthique explique la propagation de la corruption au niveau du pays
 - Avoir le sens de l'éthique est un choix volontaire
 - Vivre l'éthique c'est intérioriser la vie bonne en vue de l'accomplissement de la vie humaine
 - Avoir le sens de l'éthique, c'est avoir le sens de responsabilité à regard de soi-même et à l'égard de la société et aussi avoir la capacité de répondre à ses actes
 - Cultiver le sens de l'éthique, c'est procéder aux questionnements avant de décider ou d'agir.
- Si nous voulons qu'une situation change, il faut que chacun prenne conscience de ses responsabilités et ne pas toujours jeter le tort aux autres. Il faut commencer par soi-même.

Pour une meilleure appropriation du concept et sens de l'éthique, le modérateur principal a invité les participants à visionner un film. Avant la projection, il a donné les différentes instructions pour les échanges. Il a demandé aux participants d'identifier les moments où le sens de l'éthique a été interpellé et les personnages qui ont choisi le sens de l'éthique.

1.3.2.3. Projection de film sur l'éthique

Il s'agissait d'un épisode de la série américaine 24 h chrono connu pour son héro Jack BAUER. L'enjeu de l'histoire est la signature de la paix qui est sous l'égide de l'ONU. L'épisode commence par le fait que Jack a dans la ligne de mire de son fusil l'ancien président des Etats-Unis LOGAN. La décision initiale de Jack est de se venger de ce personnage et de tuer aussi du coup le président russe SOBAROF qui sont impliqués dans le meurtre de gens. Cloé, une amie de Jack le dissuade de changer de décision et de ne pas tirer sur les tueurs. Jack a accepté sous condition que les preuves des meurtres soient protégées, révélées au grand jour. Les éléments du SWAT sont arrivés au moment où Cloé a été forcée de tirer sur Jack sur l'ordre de ce dernier.

La présidente américaine Taylor était signataire du processus mais elle s'est rétractée au dernier moment en choisissant l'éthique. Elle ne voulait pas avoir la paix en ayant des mensonges et des meurtres dans la conscience. Quand elle s'est rétractée, elle a annoncé cette décision publiquement, « j'assume » dit-elle, elle va voir le procureur général et révéler toute la vérité (qui engage les tueurs) et elle va essayer de limiter les dégâts causés par ses actes, en sauvant Jack par exemple d'une exécution sommaire.

Les échanges à l'issue de la projection de film ont renforcé la compréhension de ce que c'est l'éthique mais également de son importance dans la vie de tout homme. Cette projection a aussi clôturé la première demi-journée de l'atelier. A la reprise, le modérateur a introduit la présentation du prochain intervenant sur l'éthique en politique.

1.3.2.4. L'éthique en politique

Cette troisième présentation a été conduite par Monsieur ANDRIANIRINA Mamy Auguste, Juriste et expert en Sociologie politique auprès de la Fondation Friedrich Ebert. Elle est divisée en deux parties. L'intervenant a d'abord présenté la relation entre l'éthique et la politique. Il a ensuite expliqué les différents champs d'application de l'éthique en politique et sa traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti.

1.3.2.4. A. L'éthique en politique

Dans la première partie de sa présentation, le facilitateur a commencé à définir le politique. Il a expliqué que « **le politique** » est l'ensemble des structures et institutions dans lesquelles les différents acteurs participent, concourent et agissent afin d'atteindre des objectifs préalablement fixés et « **la politique** » qui se traduit comme la participation aux différentes compétitions (dans le cadre des structures existantes) afin de prendre le pouvoir ou de se maintenir au pouvoir. Il a exposé que souvent les dirigeants qui détournent et volent les ressources et richesses du pays sont considérés comme les plus intelligents, et reçoivent une marque d'honneur, de considération et de respect. Il a ajouté que dans la pratique, les gens honnêtes et intègres sont très rares au sein de l'administration et des institutions de l'Etat. Ils sont mis à l'écart dans l'administration publique. Comment se fait-il alors que l'opinion publique sanctionne et condamne les comportements qui vont dans le sens de l'intérêt collectif et que les mentalités favorables à l'individualisme sans éthique gagnent du terrain ? Il a souligné qu'il est primordial d'initier la moralisation de la vie politique par l'éthique politique. Ainsi, l'orateur a défini **l'éthique politique à la fois comme une nécessité historique et un passage obligé pour changer le paradigme, les comportements, etc.**

L'orateur a poursuivi son intervention sur les **principes généraux de l'éthique politique**. Il a expliqué qu'un bon pouvoir est un pouvoir placé sous la tutelle du savoir, de la connaissance, de la vérité. Seul celui qui sait est autorisé à prendre la décision politique. Il a ajouté que l'éthique politique prime l'intérêt public sur les intérêts particuliers. « *Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait* » (respect de la parole donnée) devient à la fois un idéal et un défi pour nos représentants politiques. Ainsi, il a résumé que **la politique** n'a de sens que dans la mesure où son action concourt au bien et au bonheur du peuple et que l'éthique politique c'est la « *moralisation de la vie politique* » qui représente des croyances et des objectifs. L'éthique politique met également les leaders politiques dans une discipline philosophique portant sur les jugements de valeurs et de comportement ainsi qu'une réflexion fondamentale sur laquelle la morale établira ses normes, ses limites et ses devoirs.

Par rapport à la **Politique éthique**, le facilitateur est revenu sur la définition de la politique qui se réfère essentiellement à la question: « **comment voulons-nous vivre** (en société)? ». Il a expliqué que pour répondre à cette question, la politique offre une multitude d'idéologies, de structures (institutions, régimes, constitution, cadres juridiques, partis politiques, société civile, CTD, etc.) et de modes d'organisation, de mécanismes de prises de décision et de participation. Ainsi, il a évoqué que l'éthique politique incite le politique à agir dans la recherche de la vie bonne, du bonheur et de l'intérêt général. Il a souligné que le bonheur est le but suprême d'un Etat. Pour susciter les débats, il a posé deux questions, notamment sur comment développer et promouvoir l'intégrité juridique et l'exemplarité morale de nos dirigeants politiques et quels modèles de dirigeants pour le pays.

Après débats, questions et réponses, les points ci-après ont été dégagés :

- Notre pays vit dans la crise car nous manquons d'hommes d'Etat compétents et intègres. Il y a une mauvaise relation entre gouvernants et gouvernés car beaucoup sont dans l'ignorance
- Une crise post-électorale se fait sentir actuellement. Pour y remédier, une chambre spéciale devrait être mise en place au sein de la HCC pour traiter les contentieux électoraux. Les membres de cette chambre seront désignés par les candidats aux présidentielles.
- Si le mécanisme de délibération et de représentation est fonctionnel, la question d'éthique ne se posera même pas.
- L'éthique s'adresse à chaque individu, particulièrement aux décideurs et non au système.
- Les politiciens sont les principaux acteurs qui pourront changer les choses (le système). Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard. Chacun est acteur et responsable.
- L'atelier promeut la consolidation de la paix, le dialogue politique en vue d'une élection transparente et inclusive. En outre, il incite les partis politiques à devenir plus responsable.

Par ailleurs, il a un effet multiplicateur qui facilite la réalisation des missions des partis politiques.

Après les débats sur ce thème qui a beaucoup intéressé les participants, en guise de transition, le modérateur a présenté la deuxième partie de présentation de l'intervenant qui concerne les champs d'application et la traduction pratique de l'éthique politique dans le mécanisme de fonctionnement des partis politiques.

1.3.2.4. B. Champs d'application de l'éthique en politique et sa traduction pratique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti

Présentée par le même facilitateur, Mr ANDRIANIRINA Mamy Auguste, ce dernier a expliqué les trois champs d'application possible de l'éthique en politique. D'abord, il a parlé des « politiques publiques » qui sont sectorielles répondant aux attentes de la population et qui aspirent le bonheur, la paix et la sécurité. Ensuite, il a évoqué l'intégrité juridique et l'exemplarité morale qui devraient être observées par les élus et nommés de la République. Il s'agit ici, de la conformité et du respect des lois, d'avoir de bonnes moralités. Ainsi, l'éthique doit transcender la constitution et les lois et les lois doivent être conformes à l'éthique. Enfin, il a énuméré comme dernier champs d'application de l'éthique en politique la Gouvernance éthique et intérêt général.

En ce qui concerne la traduction pratique de l'éthique en politique dans le mécanisme de fonctionnement d'un parti, l'orateur a souligné que ce dernier se définit à travers ses valeurs, son identité, sa vision et son projet de société respectant l'éthique. C'est à lui de définir comment il va vivre le sens de l'éthique au sein de son parti politique. En outre, il doit faire un choix par rapport à la corruption. « Le parti est-il pour ou contre la corruption ? ». Par ailleurs, l'orateur a souligné que les éléments inscrits dans le code de bonne conduite permettront d'évaluer la traduction pratique de l'éthique en politique au niveau de chaque parti. Pour terminer, il a demandé aux participants de réfléchir sur ces éléments essentiels qu'ils proposeront dans l'ébauche de leur code de bonne conduite.

Après débats et discussions, questions et réponses, plusieurs idées fortes sont sorties :

- L'éthique est universelle, mais respecter l'éthique est un choix.
- Respecter les lois est « Ethique ».
- Tant qu'il n'y a pas de justice, tant que les forces armées protègent des personnes et non la République et tant qu'il n'y a pas d'institutions qui pénalisent, il n'y aura pas d'éthique.

- C'est les partis politiques, eux même, qui déterminent leurs champs d'application de l'éthique en politique car il y a un degré de responsabilité et un niveau de complicité à définir entre les membres.
- L'éthique est innée. C'est un état d'esprit
- Le terme « Ethique » est traduit en malagasy par « Hay foto-pahavanonana »
- Les partis politiques recommandent que les autres acteurs du processus électoral (HCC, Gouvernement, les candidats,...) soient également invités aux ateliers de renforcement.
- Nous sommes tous complices du système défaillant de par notre silence.
- Le Comité de suivi est neutre. Il partage et suit la mise en œuvre des résolutions prises lors des ateliers.
- Sur l'Ethique et le patriotisme, la désobéissance ne veut pas dire non-respect de l'éthique.
- L'Ethique politique est un outil. Il est à la fois un outil de décision pour les acteurs politiques, un outil de leadership qui devrait avoir un effet multiplicateur et un outil de mobilisation des acteurs pour atteindre un objectif et une vision.

Les débats sur cette présentation ont clôturé la première journée de l'atelier.

II. Jour deux, 7 décembre 2017

Les travaux du deuxième jour ont été commencés par une brève restitution de ce qui a été fait le premier jour par Madame RAKOTOARISOA Sainananirina. Le modérateur a introduit de suite les trois thèmes du programme qui concerne la lutte contre la corruption. Il a expliqué que l'éthique est le fil conducteur pour lutter contre la corruption et que les deux thèmes sont indissociables.

1.3.3. Troisième session : Lutte contre la corruption

1.3.3.1. Gouvernance et lutte contre la corruption

Ce thème a été développé par Monsieur Brice LEJAMBLE, Secrétaire exécutif du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). Le facilitateur a commencé par expliquer la mission du CSI qui est de Coordonner et évaluer le système anti-corruption et de promouvoir la gouvernance. Il a poursuivi son intervention par la présentation de **La Charte de l'Union Africaine sur la démocratie, les**

élections et la gouvernance qui prévoit essentiellement la diffusion de la Démocratie pour un gouvernement représentatif, légitime, respectueux des droits de l'homme ; la promotion d'un Etat de droit et l'indépendance de la Justice ; l'amélioration de l'accès à l'information par la transparence de l'Administration mais aussi la facilitation de la participation citoyenne. Il a souligné que par rapport aux élections démocratiques, la charte stipule également dans son Article 17, alinéa 4 qu'il faut « Adopter un code de conduite qui lie les partis politiques légalement reconnus, le gouvernement et les autres acteurs politiques avant, pendant et après les élections. Ce code contient un engagement des acteurs politiques à accepter les résultats des élections ou de les contester par des voies exclusivement légales ».

L'orateur a exposé quelques **principes de bonne gouvernance**. Il a parlé de la primauté du droit qui signifie que l'Etat est soumis au droit ; de la transparence des actions, notamment les budgets et les résultats ; de la redevabilité envers les citoyens (dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit) et de l'efficacité/efficience qui mise sur le meilleur résultat au moindre coût. Par ailleurs, il a fait un petit rappel sur la gouvernance et particulièrement sur la gouvernance électorale. Il a souligné que le CSI a pour mission d'amener l'autorité de tutelle à élaborer le projet de texte sur la transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales. Ainsi un premier atelier sur la régulation du financement des campagnes électorales a été organisé, en juillet 2014, avec la CENI, le MID, l'HCC et les partis politiques. Un deuxième atelier sur la même thématique a été également réalisé en février 2016 avec les partis politiques et un expert de l'Union européenne mais les résultats des travaux restaient jusqu'alors des propositions. Il a ajouté que le CSI est membre de la commission consultative pour le cadre juridique des élections. Pour terminer son intervention, il a relaté le fait qu'« *Il vaut mieux que cent personnes avancent d'un pas, plutôt qu'une personne avance de cent pas* ».

Après débats, questions et réponses, il ressort les points ci-après :

- Le CSI est une institution rattaché à la présidence mais il n'y est pas soumis
- Le rôle du CSI est de convaincre et d'expliquer. Il propose des réformes (sur l'accès à l'information, le cadre électoral, la gouvernance locale par exemple) mais les décisions reviennent toujours à l'Etat. Il coordonne et évalue le système anti- corruption. En collaboration avec le ministère, le CSI donne également des appuis sur la gouvernance locale.
- Un pays où on ne paie pas l'impôt et où l'on ne vote pas, c'est un pays foutu.
- Le CSI prend les doléances mais ne les traite pas. Il oriente les gens et transfère les dossiers aux organes responsables : Bianco pour les plaintes, Médiature pour les dysfonctionnements de l'administration.
- Les organes de tutelle sont réticent au réforme et au changement proposé par le CSI

- Les bailleurs de fonds sont des partenaires avec qui on peut se désengager s'il le faut ou quand il y a désaccord.
- L'implantation de l'Etat de droit est un travail de long halène. Si le CSI a atteint ses objectifs, il n'a plus de raison d'être encore là
- En tant que membre de la commission consultative pour le cadre juridique des élections, le CSI a dirigé les travaux sur le financement de campagne électorale et l'étude comparative avec les partis politiques.
- Les différents textes sont excellents mais c'est leur application qui reste insuffisant.

Après les débats sur cette introduction sur la lutte contre la corruption durant laquelle les participants ont pu acquérir des connaissances sur la mission du CSI et les principes de bonne gouvernance, en guise de transition, le modérateur a présenté la prochaine thématique qui concerne les cadres institutionnel et légal de la lutte contre la Corruption à Madagascar et les innovations de la stratégie nationale 2015-2025.

1.3.3.2. Présentation des cadres Institutionnel et Légal de la Lutte contre la Corruption à Madagascar et des innovations de la SNLCC 2015-2025

Ce thème a été animé par Monsieur RAZAFIMANDIMBY Tsiry, Conseiller technique auprès de la Direction générale du BIANCO. Il a commencé son intervention par la présentation des références juridiques internationale et nationale de la lutte contre la corruption et sur le cadre institutionnel existant. Il a par la suite expliqué ce qu'est la corruption. Par définition, la « corruption » est une infraction pénale et une utilisation abusive de son pouvoir, de son mandat ou de son poste pour obtenir un avantage indu. Le plus souvent, il se manifeste par le favoritisme, la corruption active et passive, l'abus de fonction et/ou la concussion. Il a indiqué qu'en principe, l'objectif de la lutte contre la corruption est de rendre la corruption anormale, risquée et non rentable. Toutefois, dans la réalité, la lutte contre la corruption est risquée, anormale et non rentable. C'est la logique inversée. Ainsi, il a expliqué que le BIANCO a défini comme défit de la lutte contre la corruption l'éducation et la prévention pour rendre la corruption anormale ; l'investigation et l'application de la loi pour rendre la corruption risquée et le recouvrement des avoirs pour rendre la corruption non rentable.

En ce qui concerne les innovations apportées par la SNLCC rénovée, le facilitateur a évoqué entre autres l'insertion de la LCC dans le programme scolaire, l'harmonisation des textes sur la déclaration de patrimoine et gestion dynamique, la mise en place des Pôles anti-corruption, une politique pénale améliorée, orientée vers la répression sévère et le recouvrement effectif des avoirs et la protection

légale des experts, des dénonciateurs, des témoins et des agents engagés dans la LCC. Comme perspectives, la SNLCC prévoit la mise en place des Pôle anti- corruption (PAC), la promulgation de la loi sur le recouvrement des avoirs et de la loi sur la coopération internationale, la mise en place des antennes régionales ainsi que l'entrée en vigueur du décret sur la Déclaration de patrimoine et la Politique Sectorielle.

L'orateur a ensuite présenté succinctement la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Il a présenté la vision et les secteurs touchés entre autres le foncier, l'armée, l'éducation et la santé. Il a parlé des règles de prescription des infractions de la corruption qui court à partir du jour de la commission de l'infraction et du pouvoir d'enquête et d'investigation du bureau. Il a aussi fait remarquer la montée d'une prise de conscience globale car il y a une forte sensibilité citoyenne face à la corruption. En outre, il a ajouté que le Bianco observe une attente croissante du public pour des résultats palpables et une implication grandissante des médias dans la LCC. L'importance du rôle de mobilisation et d'interpellation des réseaux sociaux ainsi que l'importance grandissante de la LCC dans la politique de Développement et de bonne gouvernance gagnent aussi de plus en plus du terrain.

Pour conclure son intervention, le facilitateur a présenté les différentes infractions de corruption en précisant les innovations. Il a cité entre autres le **détournement de biens publics et détournement d'usage ; le détournement de biens privés ; le favoritisme ; l'abus de fonction pour non restitution de biens publics ; le conflit d'intérêt ; le défaut de déclaration de patrimoine ; les représailles contre des témoins, dénonciateurs, experts et agents publics en charge de l'application de la loi sur la lutte contre la corruption ; la révélation de l'identité d'un témoin anonyme et les abus de biens sociaux.**

Il résulte des échanges, débats, questions et réponses les points ci- après :

- Les prochains décrets qui vont sortir concernent la politique sectorielle et la déclaration de patrimoine. Une cellule de suivi sera mise en place pour évaluer sa modalité d'application
- Les nouvelles Lois sont très sévères car les infractions plus nombreuses et certaines sanctions sont révisées
- L'élaboration des innovations de la stratégie nationale de la LCC a été basée sur les études menées et les consultations des acteurs. Les recommandations issues de l'évaluation de la situation du pays ont été également prises en compte dans les innovations des Lois.
- Plusieurs hauts responsables de l'Etat ont déjà fait l'objet d'enquête auprès du BIANCO.
- Il faut comprendre qu'il y a un écart entre la vérité du dossier et la vérité des médias

- La lutte contre la corruption n'attend pas la mise en place d'un Etat fort, elle doit tout de suite commencer.
- Le PAC est un tribunal indépendant avec deux degrés de juridictions.

La présentation très complète de l'intervenant a intéressé les participants. Pour continuer dans cette lancée, le modérateur a introduit la dernière thématique du programme qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux. Il a expliqué que ce thème entre également dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

1.3.3.3. Dispositif national de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux (LBC)

Ce thème a été présenté par Monsieur ANDRIANANTENAINA Rabemanisa, Directeur des Etudes et Stratégies du Service de renseignement financier (SAMIFIN). Le facilitateur a commencé son intervention par l'explication de la raison d'être de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du processus du blanchiment. Ce dernier se traduit par la conversion des espèces ou « Placement » en vue d'une dissimulation des sources ou « empilage » afin de gagner une absorption dans les circuits légaux ou « Intégration ». Il a par la suite exposé les conditions de fond du blanchiment qui commence par **l'infraction d'origine** à travers un crime et/ou délit pour se transformer en **produits de crime**, notamment en biens financiers, biens immobiliers et biens mobiliers. Les produits de crime sont par la suite recyclés, **recyclage des produits de crimes**, soit par un dépôt bancaire, soit par un investissement ou transfert, ou encore soit par une acquisition des produits de luxe. Il a poursuivi sa présentation par les méfaits et la définition légale du blanchiment. Sont considérés comme blanchiment, selon l'Article premier de la loi 2004-020 du 19 Août 2004, (i) la conversion ou le transfert de biens, dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite des biens ou d'aider toute personne qui est impliquée dans la commission de l'infraction principale à échapper aux conséquences juridiques de ses actes; (ii) la dissimulation ou le déguisement de la nature, de l'origine, de l'emplacement, de la disposition, du mouvement ou de la propriété réels de biens; (iii) l'acquisition, la détention ou l'utilisation de biens, par une personne qui sait que lesdits biens constituent un produit du crime au sens de la présente loi. Ainsi, il a expliqué que la chaîne de responsabilité débute par la prévention, la détection, l'investigation pour arriver à la poursuite, à la répression et à la confiscation.

L'orateur a poursuivi son exposé par l'explication du cadre juridique tant au niveau international que national. Il a précisé que la Loi sur le recouvrement des avoirs est en cours d'élaboration pour le

niveau national. En outre, il a relaté les modalités de lutte contre le blanchiment de capitaux qui suit trois étapes, à savoir la prévention, la détection et la répression. Il a également présenté les personnes politiquement exposées (PPE) au blanchiment. Il s'agit, en effet, des personnes physiques qui exercent ou qui ont exercé d'importantes fonctions publiques à Madagascar. On note, notamment les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ; les hauts responsables au sein des pouvoirs publics (Ministres, Sénateurs, Députés, Chefs d'institution,...); les militaires de haut rang ; les responsable de parti politique et les personnes connues pour être étroitement associées à une PPE. Par ailleurs, le facilitateur a fini sa présentation en parlant des éléments constitutifs du blanchiment. Il a expliqué que les actions ; notamment le transfert, le déguisement et la détention ; impliquant des biens (argent liquide et/ ou meubles) se transforment en produit d'infraction d'origine (trafic de drogue et fraude douanière par exemple).

Après débats, questions et réponses, les points ci-après ont été dégagés :

- Certains participants ont évoqué que la présentation leur a permis de mieux connaître le SAMIFIN.
- La corruption à Madagascar venait d'en haut et non des simples citoyens.
- Le SAMIFIN engage des investigations lorsqu'il y a un financement douteux déclaré.
- Les traitements des personnes sont les mêmes quelque soit leur statut
- Il est préférable de mettre en place le HII, c'est-à-dire, l'honnêteté, l'Intégrité et personne incorruptible
- Le SAMIFIN travaille en étroite collaboration avec le PAC et le recouvrement des avoirs. Il n'aura pas donc de tribunal special
- Le SAMIFIN ne répond pas aux critères et n'est pas encore prêt pour avoir le statut d'OPJ en ce qui concerne la poursuite judiciaire. Leur role s'arrête à l'analyse, aux échanges de renseignements et au rapport.
- Ce sont les professionnels qui signalent les financements douteux au SAMIFIN. Généralement, c'est eux qui remarquent tout ce qui sort des procédures normales.
- Il existe d'émetteur de norme à Madagascar malgré l'absence d'organisme de régulation. En outre, le taux de bancarisation est encore faible.

Ces échanges ont marqué la fin de la session et la deuxième demi- journée de l'atelier.

Après la pause déjeuner, en guise de transition, le modérateur a présenté la quatrième session de l'atelier qui concerne les travaux de groupes sur les engagements et recommandations des partis politiques pour promouvoir la lutte contre la corruption . Il a rappelé que les travaux de groupes sont destinés à approfondir les thèmes présentés et discutés en plénière. Les intervenants ont été ainsi repartis dans les groupes.

1.3.4. Quatrième session : Travaux de groupes sur

L'orientation des travaux de groupe, la répartition et l'encadrement des groupes, en plénière, a été assurée par **Madame Tiana Ratsimbazafy**, Consultante nationale auprès du PNUD. Les travaux de groupes consistaient à définir les engagements et les recommandations des partis politiques pour promouvoir la lutte contre la corruption. Les participants ont été répartis en trois groupes selon leur convenance. Les trois groupes ont traité les mêmes sujets.

1.3.5. Cinquième session : Restitution des travaux de groupes en plénière

Les membres de chaque groupe ont passé en revue au cours de leurs travaux les thèmes abordés lors des présentations et échanges. Il s'agit, notamment, de l'éthique en politique, la gouvernance et la lutte contre corruption, les cadres Institutionnel et Légal de la Lutte contre la Corruption à Madagascar et des innovations de la SNLCC et le dispositif national de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux.

Étant donné que les trois groupes ont traité les mêmes sujets, chaque présentation a défini les engagements des partis politiques et les recommandations ci-après :

1.3.5.1. Travail de groupe 1 :

Engagement des partis politiques

- Décision par parti en fonction de l'éthique du parti (par rapport à la structure)
- Education sur l'éthique pour les membres de bureau
- Code de bonne conduite d'un parti politique (valeurs, etc...) fera partie des dossiers requis d'un parti.
- Discipline interne du parti (assumer les erreurs), professionnels
- Education citoyenne (Harmonisation des institutions sur la lutte contre la corruption, etc...)
- Engagement sur la lutte contre la corruption
- Déclaration de patrimoine, notamment des candidats du parti,
- Loi sur les partis (financement, fondation) → Code de bonne conduite des partis politiques (gouvernement, parlementaire, extra-parlementaire, etc...)

Recommandations

A l'endroit des Gouvernement & Parlement :

- Réactualisation de la loi sur les partis, dialogue politique (consultation)

A l'endroit des institutions (HCC, Assemblée nationale,...)

- Interpellation commune des partis politiques (espace de dialogue et de concertation)

1.3.5.2. Travail de groupe 2 :

Engagement des partis politiques

- Réaliser des éducations citoyennes et électorales
- Promouvoir la transparence
- Eviter le favoritisme
- Respecter la vérité des urnes, contestations par voie légale
- Changer les pratiques politique tendant vers le respect de l'Éthique
- Respecter les lois électorales
- Appliquer la bonne gouvernance et éduquer les sympathisants
- A préparer et à définir leur programme de développement, loi sur les partis (financement, fondation) → Code de bonne conduite des partis politiques (gouvernement, parlementaire, extra-parlementaire, etc...)

Recommandations

- Inciter et appuyer les Partis Politique, les Associations de réaliser ses missions
- Elaborer et appliquer le code de conduite
- Liberté d'expression
- Respecter la neutralité de l'Administration, des institutions Publiques et judiciaires, les militaires pendant les élections
- Ne pas utiliser les moyens de l'Etat avant, pendant et après les élections
- Mettre en œuvre les recommandations émises en matière de bonne gouvernance

1.3.5.3. Travail de groupe 3 :

Engagement des partis politiques

Engagement solennel des partis ayant participé à l'atelier sur la lutte contre la corruption par :

PNUD à Madagascar | Maison Commune des Nations Unies – Galaxy Plaza – Andraharo – Route de Majunga – BP 1348, 101 Antananarivo | Tel: 00261 20 23 300 92 | Fax: 00261 20 23 300 42 | E-mail: registry.mg@undp.org | www.one.un.mg/pnud

- Education et formation des membres de chaque parti sur les contenus des lois concernant la LCC
- Education citoyenne
- Insertion dans les projets de sociétés de chaque parti la promotion de la LCC et de l'éthique
- Mise en valeur de la culture malgache dans la LCC
- Vulgarisation du sens de l'éthique et de la valeur morale
- Elaboration d'un Manifeste ou d'une Convention entre les partis politiques

Recommandations

A l'endroit de l'Etat :

- Lois organiques fixant les engagements des partis politiques
- Réactualisation des lois sur les partis politiques
- Mise en place d'un espace de concertation et d'échange entre les partis politiques
- Mise en œuvre effective de la loi, 2011-012 du 09 Sept 2011, relative au financement des partis politiques
- Elaboration d'un Code d'éthique et de bonne conduite pour les partis politiques

A l'endroit des organes de LCC / organisateur atelier

- Mise en place de mécanisme de suivi des recommandations
- Pérennisation des activités relatives à l'atelier sur la LCC
- Décentralisation des ateliers aux chefs lieu des Provinces

1.3.5.4. Les résolutions prises

A l'issue de la session de restitution des travaux de groupes, les partis politiques réunis à l'atelier interactif se sont convenus de remettre au comité de suivi les résultats des travaux de groupes. Il assurera la consolidation et la finalisation des engagements et recommandations de l'atelier et le partagera à tous les participants pour validation et signature.

2- Galerie des PHOTOS



Madame Eliana Bezaza, Présidente du comité de suivi des recommandations, entouré des membres du comité lors de son allocution à la cérémonie d'ouverture



Madame Violette Kakyomya, Représentant Résident du Pnud et coordonnateur SNU, livrant son allocution lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier



Monsieur ANDRIANALY Narcisse Benaïvo, Directeur Général de l'Intérieur, qui a représenté Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, prononçant le discours lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier





Au service
des peuples
et des nations

Les partenaires et leaders des partis politiques invités lors de la cérémonie d'ouverture

3. Annexes :

- 1- Revues de presse de couverture de l'atelier
- 2- TDRs
- 3- Agenda
- 4- Fiches de présence

Sommaire

1.1. CEREMONIE D'OUVERTURE	3
1.2. PARTICIPANTS	4
1.3. DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
1.3.1. PREMIERE SESSION : CONTEXTE, OBJECTIFS ET RESULTAT ATTENDU	5
1.3.2. DEUXIEME SESSION : L'ETHIQUE EN POLITIQUE	6
1.3.2.1. L'ETHIQUE AU QUOTIDIEN	6
1.3.2.2. SENS DE L'ETHIQUE	7
1.3.2.3. PROJECTION DE FILM SUR L'ETHIQUE	8
1.3.2.4. L'ETHIQUE EN POLITIQUE	9
1.3.2.4. A. L'ETHIQUE EN POLITIQUE	9
1.3.2.4. B. CHAMPS D'APPLICATION DE L'ETHIQUE EN POLITIQUE ET SA TRADUCTION PRATIQUE DANS LE MECANISME DE FONCTIONNEMENT D'UN PARTI	11
1.3.3. TROISIEME SESSION : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12
1.3.3.1. GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12
1.3.3.2. PRESENTATION DES CADRES INSTITUTIONNEL ET LEGAL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION A MADAGASCAR ET DES INNOVATIONS DE LA SNLCC 2015-2025	14
1.3.3.3. DISPOSITIF NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (LBC)	16
1.3.4. QUATRIEME SESSION : TRAVAUX DE GROUPES SUR	17
1.3.5. CINQUIEME SESSION : RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPES EN PLENIERE	18
2- GALERIE DES PHOTOS	21
3. ANNEXES :	23